

LA FICHE THEMATIQUE > 60 JANVIER 2010

du Capital Investissement

Association Française des Investisseurs en Capital - www.afic.asso.fr

La médiation du crédit – bilan annuel

Le Président de la République a nommé le 23 octobre 2008 un médiateur du crédit aux entreprises, dans le prolongement des mesures prises pour assurer la stabilité du système bancaire et le soutien à l'activité des entreprises. Sa mission est d'éviter un resserrement du crédit et d'identifier, avec les établissements de crédit, des solutions adaptées aux besoins des entreprises confrontées à des problèmes de financement, et ce afin de préserver l'activité économique et l'emploi.

Un an plus tard, nous vous présentons son bilan.

1. Mission de la médiation du crédit

La Médiation du crédit poursuit deux objectifs prioritaires :

- aider les entreprises confrontées à des problèmes de trésorerie ou de financement;
- veiller au respect des engagements pris par les banques en contrepartie du soutien public.

Elle traite les dossiers suivant une méthode pragmatique :

- examiner la situation de chaque entreprise de manière concrète et factuelle ;
- rapprocher les positions divergentes à partir d'une expertise technique des dossiers ;
- proposer des solutions concertées et adaptées ;
- anticiper les risques par des approches sectorielles et en alerter le gouvernement.

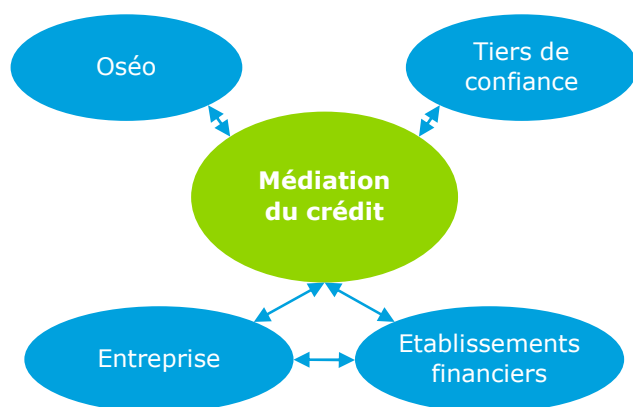
La Médiation est accessible aux entreprises qui rencontrent des difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit, du fait de l'absence de fonds propres ou de sous capitalisation.

2. Organisation de la médiation du crédit

La structure de la médiation du crédit, souple et en dehors de Bercy, permet de régler certains problèmes de manière plus informelle et rapide.

La mission de médiation du crédit est supervisée par un Comité Exécutif chargé de veiller à la fois au déploiement de la mission, au suivi du traitement des dossiers et au respect des engagements pris lors des processus de médiation. Cette mission est assurée au niveau national par 9 médiateurs délégués et une équipe centrale de consultants et d'analystes.

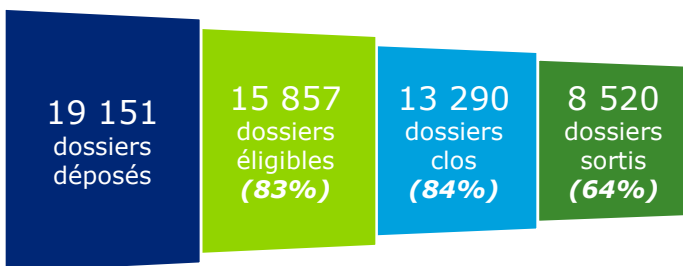
Au niveau départemental, la Médiation du crédit s'appuie sur le réseau de la Banque de France, sans que des moyens supplémentaires aient été mis en place. Les 105 directeurs départementaux de la Banque de France et leurs équipes sont ainsi les relais du dispositif sur l'ensemble du territoire.



Au quotidien, les équipes de médiation travaillent en étroite collaboration avec les équipes locales et nationales d'Oséo. Les représentants d'Oséo sont ainsi largement associés aux réunions de médiation.

Un réseau de Tiers de Confiance de la Médiation a également été mis en place grâce à la mobilisation des réseaux consulaires ainsi que des organisations professionnelles, patronales et d'accompagnement des entreprises, qui ont coordonné leurs actions de terrain pour orienter les chefs d'entreprises dans leurs démarches vers la médiation et accompagner la mise en œuvre des solutions identifiées en médiation.

3. Résultats du premier exercice de la médiation du crédit



En un an, plus de 19 000 entreprises de toutes tailles ont saisi la médiation du crédit. La grande majorité des dossiers déposés a été acceptée. Grâce à l'implication active des principaux établissements de crédit et de leurs réseaux, plus de 13 000 dossiers ont été instruits et, dans deux cas sur trois, ont connu une issue positive dans l'intérêt des entreprises et de leurs partenaires financiers.

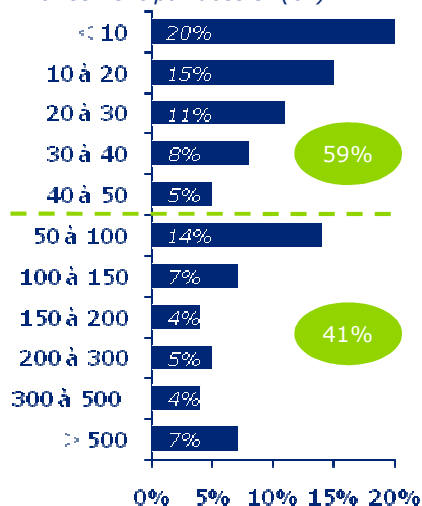


En un an, près d'1,8 milliard d'euros de crédits a ainsi pu être débloqué, 8 520 entreprises ont été confortées dans leur activité et plus de 166 000 emplois préservés.

Dans 95% des cas les entreprises en médiation ont moins de 50 salariés. Les besoins de financements inférieurs à €50k constituent toujours la majorité des dossiers (59%). Néanmoins les derniers flux mensuels font apparaître des besoins de financements plus importants en provenance d'entreprises de plus grande dimension. Les dossiers sont généralement plus complexes à résoudre car faisant apparaître des problématiques de restructuration de dettes, et/ou de charges financières trop lourdes. Certaines sont notamment liées au crédit interentreprises. La médiation a constaté des cas de comportements abusifs dans la relation clients/fournisseurs de la part de grands donneurs d'ordre qui mettent en danger la situation financière des sous-traitants. Depuis lors, les équipes de la médiation se sont engagées dans l'élaboration d'une charte des grands donneurs d'ordre et des entreprises de la grande distribution, avec notamment la signature d'un code éthique dans la relation clients / fournisseurs.

Les entreprises des secteurs du commerce et des services (31% chacun), du BTP (20%) et de l'industrie (15%) sont les plus nombreuses en médiation.

Distribution statistique des besoins de financement par dossier (€k)



4. Dernières tendances et défis pour 2010

Fin 2009, un nombre grandissant de banques négocient favorablement avec les PME afin d'éviter la saisine du médiateur du crédit, procédant ainsi à une sorte de « prémédiation ». En conséquence, seuls les cas les plus complexes arriveraient sur le bureau de la médiation, expliquant le recul du taux de réussite observé fin 2009.

La médiation du crédit en 2009 a principalement aidé les entreprises à trouver des financements à court terme pour se sortir de la crise de liquidité. Les défis pour 2010 devraient concerner la consolidation des hauts de bilan, avec notamment le renforcement des fonds propres et l'obtention de financements à plus long terme, afin de créer de nouvelles ressources pour bénéficier de la reprise. La médiation devrait aussi se pencher sur la question du crédit interentreprises et souhaite mener une réflexion sur « la structuration de la filière professionnelle », notamment dans l'industrie.

Sources :

- www.mediateurducredit.fr
- Rapport d'activité - Médiation du crédit aux entreprises - Octobre 2008 / Octobre 2009
- La Tribune - La taux de réussite du médiateur de crédit recule - 21 octobre 2009
- Les Echos - Bilan d'un an de médiation du crédit - 3 décembre 2009

Pour toute information complémentaire, contacter :

Deloitte :

Claire Deguerry - Associée - cdeguerry@deloitte.fr

AFIC :

Chloé Magnier - Directrice des études - c.magnier@afic.asso.fr